Sougeal infos

Départ de Régine

page 20

Commémoration du 5 décembre

page 25

Dérèglement climatique

page 16

Bulletin municipal, Numéro 54 - décembre 2024

SOMMAIRE

Le mot du Maire page 3

Communiqués de la Mairie pages 4 à 6

Condensés des délibérations pages 7 à 11

Communauté de communes pages 12 à 13

Infos sociales page 14

La vie communale pages 15 à 21

A propos du marais page 22

La vie associative pages 23 à 27

Directeur de la publication:
Rémi Chapdelaine
Comité de rédaction :
La commission information
Mise en page : Eric Hamel
Tirage 350 exemplaires
Impression : Imprimerie Doloise

Editorial

Chères Sougealaises, chers Sougealais,

Dans quelques jours nous allons tirer le rideau sur une année 2024 qui restera dans les annales comme étant particulière. Mal débutée sur le plan local avec, dès janvier, deux incendies dramatiques et la disparition de notre maire honoraire à l'aube de son centenaire.

Sur le plan national 2024 aura surtout été marquée par une météo particulièrement pluvieuse et tourmentée dont les conséquences parfois exceptionnelles ne nous ont pas épargnés localement récemment encore. C'est la raison pour laquelle j'y consacre un article entier dans les colonnes de ce bulletin, tant on s'évertue à nous convaincre que l'exceptionnel pourrait bien, au fil du temps, devenir fréquent à cause du réchauffement climatique.

Année particulière aussi sur le plan national où une dissolution surprise de l'assemblée nationale est intervenue après les élections européennes de Mai. Suite à cette dissolution et des élections législatives anticipées organisées en juillet dans l'urgence, la France est restée plus de 50 jours sans gouvernement, aucune véritable majorité ne se dégageant à l'assemblée.

Nommé en septembre, le gouvernement Barnier, initialement chargé d'élaborer le budget 2025, n'aura duré que 91 jours avant d'être censuré. A l'heure où j'écris ces lignes, au lendemain de la réouverture de Notre-Dame de Paris, un nouveau Premier Ministre devrait tout prochainement sortir du chapeau...

Ce climat politique détestable a des conséquences sociales et économiques pour tous et chacun d'entre nous, récession mais aussi inflation avec l'augmentation du coût de la vie et des services. Les communes ne sont pas en reste, puisque dans le cadre de l'élaboration du budget qui se veut économe, les dotations diverses aux communes seraient amputées de 11 milliards au plan national. Autrement dit, localement, même si nous n'avions pas pour principe de gaspiller il va probablement falloir se serrer la ceinture pour préparer un budget communal que nous avons, nous, l'obligation de présenter en équilibre (contrairement à celui de l'état).

Par ailleurs, les difficultés du Département, notre partenaire principal après l'état, qui remet en cause un certain nombre de subventions, pourraient bien avoir des conséquences directes sur nos capacités à fonctionner et, surtout, à investir. Ces réalités vont jusqu'à semer le doute sur le financement de nos projets demain... Quoi qu'il en soit, les choses finiront bien par s'arranger, c'est la raison pour laquelle il nous faut poursuivre la réflexion sur ces projets pour lesquels des cabinets d'études ont été missionnés.

Autant que faire se peut, il nous faut continuer à avancer, y compris dans une conjoncture compliquée, en espérant des jours meilleurs.

Malgré les difficultés, c'est sur cette note qui se veut optimiste que je souhaite terminer mon propos. A quelques heures près, la distribution de ce bulletin devrait coïncider avec la tournée du Père Noël, les vacances sont là, et les illuminations scintillent de mille feux pendant toutes les fêtes de fin d'année.

A tous, je souhaite un joyeux Noël et d'excellentes fêtes à l'aube d'une année 2025 remplie de bonnes choses avec une excellente santé sans laquelle rien n'est possible.

Bonne et heureuse année 2025.

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat sera fermé
du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025.
Reprises des horaires habituels à compter du 6 janvier 2025.
Tel : 02.99.48.61.93 /
Numéro d' astreinte en cas d'urgence les weekend et/ou jours fériés : 07.57.46.71.51
Mail : ***mairie-sougeal@wanadoo.fr***
Site internet : ***www.mairie-sougeal.fr***

Cérémonie des vœux 2025

L'équipe municipale a le plaisir de vous convier à la réception de la cérémonie des vœux qui aura lieu
le vendredi 17 janvier 2025 à partir de 18h30 à l'Espace Solo Gallo.

Logement Maison Guy

Les 3 logements situés rue de la Forge seront prochainement livrés et Emeraude Habitation pourra les attribuer.
Il s'agit de 2 Type 3 et d'1 Type 4, dont 2 logements sont réservés **Action Logement.**

- 1 T3 situé rue de la Forge (financement PLAI) : 69,86m², avec 2 stationnements : **450 Euros**
- 1 T3 situé rue la Forge (financement PLUS) – réservé Action Logement : 72,32 m² avec 2 stationnements : **500 Euros**
- 1 T4 situé rue des reposoirs (financement PLUS) - réservé Action Logement : 87,96 m² avec 1 stationnement et 1 garage : **567 Euros**

Les dossiers sont disponibles en mairie. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la chargée de clientèle Mme Chrystel Vittet : **02.99.20.28.04**
c.vittet@emeraude-habitation.fr

Le recensement à 16 ans

Vous allez avoir 16 ans, ou vous avez 16 ans depuis peu ? Vous êtes concerné par le recensement !
Le recensement est une obligation légale.
Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Si vous résidez à l'étranger, vous devez vous rendre au consulat de France.
Il est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. En vous faisant recenser, vous serez automatiquement inscrit sur les listes électorales.
La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une attestation de recensement, à conserver précieusement.
En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).
Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

La Journée Défense et Citoyenneté

Depuis le 1er août 2024, la JDC se déroule sur une demi-journée, soit le matin, soit l'après-midi, à partir de l'horaire figurant sur la convocation.
Durant votre JDC (Journée défense et citoyenneté), vous recevez :

- Des enseignements sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale, et sur les différentes formes d'engagement
- Un enseignement sur le civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français.

Vous passez également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

EXAMENS, CONCOURS, QU'EN EST-IL ?

Tout jeune français, âgé de moins de 25 ans, doit justifier de sa situation vis-à-vis du service national au moment de son inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (et non lors de la délivrance de son titre).
Les documents qui certifient la régularité de la situation d'un jeune sont :

- pour les moins de 18 ans : l'attestation de recensement délivrée par les mairies ;
- pour les plus de 18 ans (ou 17 ans pour une inscription au permis de conduire) et jusqu'à 25 ans : le certificat individuel de participation à la JDC, l'attestation individuelle d'exemption médicale, ou l'attestation provisoire de convocation à la JDC.

Espace Solo Gallo : tarifs

NATURE DE LA PRESTATION	Petite salle		Grande salle	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	230 €	299 €	405.50 €	517.50 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	46 €		86.25 €	
Mise à disposition exceptionnelle de la salle des associations uniquement en cas d'indisponibilité de l'Espace Solo Gallo	23 €			
Caution de garantie restituée sous 15 jours	600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	57.50 €		57.50 €	

Tarifs en vigueur en 2025 ,sauf si révision d'un nouveau tarifs lors du vote des budgets 2025

Le fléau du vandalisme dans les sanitaires publics

Les toilettes publiques sont très souvent sujettes au vandalisme. C'est un vrai problème pour les municipalités qui sont tenues de les entretenir et de les maintenir en état de fonctionnement.
La commune de Sougeal ne déroge pas à cette règle. Dotée de deux emplacements (Place de l'église et parking de la mairie), souvent leur état pose question. Malgré un nettoyage régulier, les utilisateurs n'ont pas tous, visiblement, les mêmes notions de la propreté... **Des actes d'incivilité et de vandalisme y sont régulièrement commis.**
Afin d'éviter une fermeture de ces équipements et face à ces actes irresponsables, nous lançons un appel à la responsabilité de chacun. Le civisme et le respect du bien public sont essentiels pour préserver la qualité de vie de notre commune.

L'équipe communale

Des eaux usées... de bonne qualité !

Une fois utilisée pour votre douche, vos toilettes ou pour faire votre vaisselle, vos "eaux usées" doivent être traitées avant d'être libérées à nouveau dans leur milieu naturel. Pour cela, elles sont transportées dans le tout à l'égout depuis votre habitation jusqu'à la station d'épuration.
Tout ce que vous jetez dans les éviers et sanitaires se répercute sur la qualité de l'eau et de l'environnement. Jeter vos déchets au mauvais endroit peut aussi nuire au bon fonctionnement des équipements des stations d'épuration et mettre en danger les agents qui effectuent les réparations des installations.
Découvrez la liste des déchets indésirables le plus souvent jetés dans les toilettes :

- Les protections hygiéniques
- Les lingettes
- Les rouleaux de papier toilettes ou aquatubes
- Les préservatifs
- Les médicaments

Les canalisations et les stations d'épuration ne sont donc pas conçues pour traiter tous les déchets que nous venons de citer dans cet article et dont la liste n'est pas exhaustive. Il convient de respecter les consignes de tri et de jeter ces déchets dans des poubelles adaptées.

Rémi Chapdelaine

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

Maîtrise d'œuvre Aménagement du bourg

La commission "urbanisme" s'est réunie à trois reprises cette année pour faire avancer le projet de réaménagement du Centre Bourg.

Les différents échanges entre le cabinet Sitadin et la commission avaient pour objectifs :

- Présenter un document en conseil municipal pour avis et remarques et à terme, une présentation publique aux habitants, afin de recueillir d'éventuelles réactions et remarques.

Points à aborder :

- Proposition de deux profils distincts pour la rue de la Forge (largeur de voie : 3,50 m ou 4 m).
- Demande d'aménagement d'un trottoir rue du Prieuré, côté Ouest, jusqu'à la rue du Pressoir (travaux à prévoir **dans la tranche 1**).

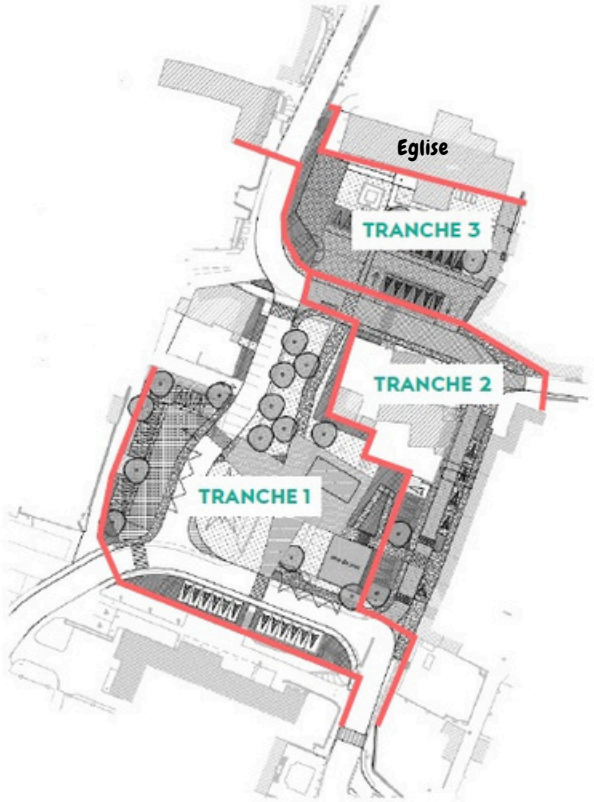

- Accès à la propriété cadastrée D 175 : suppression de l'accès depuis la place. Le futur acquéreur souhaite refermer le mur et installer un portillon. Aucun stationnement privatif ne sera créé. L'accès véhicule se fera par la rue de la Forge.
- Débat sur le déplacement de l'aire de jeux.
- Préau : la commission préfère la version avec un toit à double pente. Une demande de bardage pour se protéger du vent et de la pluie a été formulée. La commission est invitée à valider le dimensionnement du préau tel qu'il est dessiné aujourd'hui (12 m x 6 m).
- Extension du parking de l'espace Solo Gallo : possibilité probable d'extension de ce parking sur la partie sud de la parcelle cadastrée D188 (propriété Roux / Hamel) après acquisition par la commune. Pour ce faire, réalisation nécessaire d'un document d'arpentage pour division de la parcelle et d'un relevé topographique supplémentaire.

Après cette démarche en conseil municipal, SITADIN / OKARE mettra à jour le plan d'aménagement et le chiffrage par tranches.

Eric Hamel

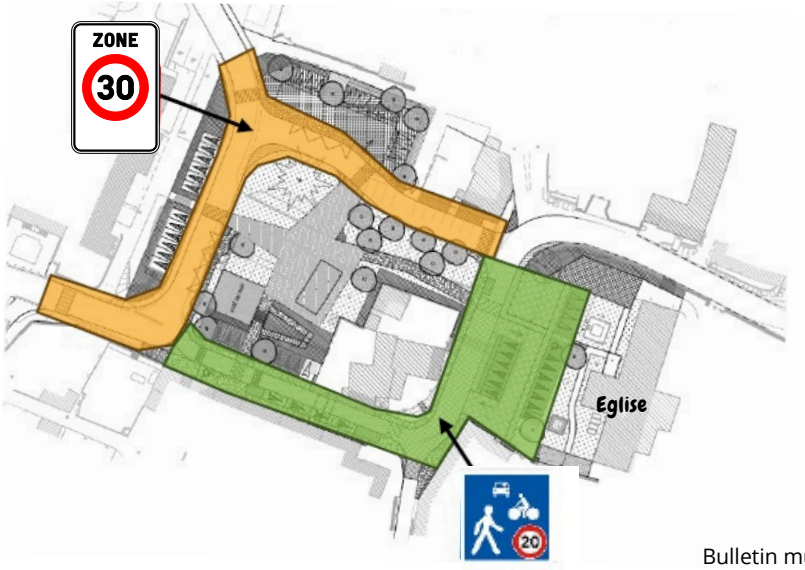

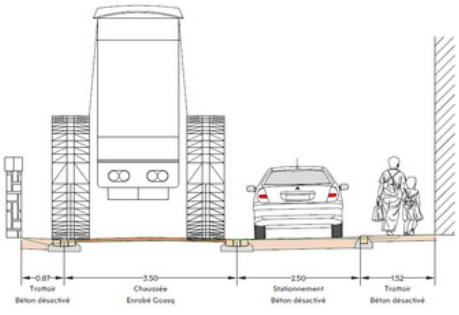

Conseil Municipal du 3 juin 2024

Compte-rendu des décisions du Maire

Décision n°4-2024 : Validation du devis auprès de l'entreprise SARL BRECEY PNEUS, pour la fourniture de deux pneus pour le tracteur d'un montant de 706 € HT.
Décision n°5-2024 : Validation des devis auprès de l'entreprise EURL LERAY David pour les opérations suivantes :

- Installation d'un évier Espace Solo Gallo (salle bibliothèque) : 1 039.31 €
- Installation d'un inverseur de source et réparation d'un va et vient à la Boulangerie : 1 368.58 €
- Etanchéité receveur de douche maison locative mairie : 316.80 €
- Changement des spots à l'Espace Solo Gallo : 518.06 €

Décision n°6-2024 : Validation du devis auprès de l'entreprise Imprimerie Doloise, relatif à l'impression du bulletin municipal n°53 pour un montant de 858 € TTC.
Décision n°7-2024 : Validation du devis auprès de l'entreprise CARDIOUEST, relatif à la maintenance du défibrillateur et extension de garantie de 2 ans pour un montant de 354 € TTC.
Décision n°8-2024 : Validation du devis auprès de l'entreprise BRICO PRO, relatif à la fourniture d'un nettoyeur haute pression de marque KRANZLE pour un montant de 1 250 € TTC.

Association MiFaSol O Gallo – Festi'zik 2024 – demande de subvention exceptionnelle
L'association MiFaSol O Gallo, organisatrice de la fête de la musique 2024 a fait une demande de subvention d'un montant de 900 €.
Le Conseil Municipal décide de lui accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € comme en 2024, estimant que l'association respecte le principe de tendre vers l'autonomie financière par l'organisation d'un loto en novembre.

Ecole publique de VAL COUESNON - Participation frais de fonctionnement année 2023/2024
La commune n'ayant pas d'école publique, elle se doit de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique de VAL COUESNON en fonction du nombre d'élèves de la commune fréquentant cet établissement, soit 4 937.34 € pour l'année 2023/2024 à savoir : 2 élèves primaire * 806.93 € + 2 élèves maternel * 1 661.74 €

Renouvellement du contrat de fourniture et livraison de repas pour la restauration collective - tarifs cantine scolaire 2024/2025
A l'occasion du renouvellement de notre contrat, la Société CONVIVIO-RCO de BEDÉE, notre prestataire pour la restauration scolaire, demande une nouvelle augmentation des tarifs :
Le Conseil Municipal valide le renouvellement à compter du 2 septembre 2024 et décide le gel des tarifs applicables aux parents, considérant la fermeture de l'école à la rentrée 2025/2026 :

- 3€ 60 le repas pour les élèves de maternelle,
- 3 € 90 le repas pour les élèves du primaire,
- 4 € 50 le repas pour les adultes.

Mise en place de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat
Afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, le Conseil Municipal décide d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat.
Le montant proposé de la prime pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret) sera comprise entre 150 € et 400 € en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La Lande – Autorisation de défrichage d'une partie de la parcelle cadastrée B n°1167 – Mise en œuvre des mesures compensatrices - Convention
Le conseil ayant accepté le principe de vendre à M. et Mme BOISSEL Ludovic une parcelle boisée de 2500 m² en vue d'y construire une fosse béton de 1 500 m3, et ayant décidé la mise en place d'une bâche incendie à proximité, une autorisation de défricher a été sollicitée auprès de la DRAAF Bretagne.
Celle-ci ayant été obtenue, le conseil décide en compensation de verser au Fonds Stratégique et du Bois une indemnité de 5 805 € et d'établir une convention avec M. et Mme BOISSEL Ludovic transférant l'autorisation de défrichage d'une partie de la parcelle et stipulant le remboursement à la commune de la compensation financière, sous réserve de la signature de l'acte de vente en amont.

Locatif Mairie – Fourniture et pose volet roulant – étude devis
Monsieur Mola, domicilié au 6 rue de La Forge, demande la fourniture et la pose d'un volet roulant sur la porte d'entrée en vue de sécuriser son logement. La proposition de l'entreprise EURL Bertrand GUILLARD pour cette prestation s'élève à 937.56 € TTC.
Le conseil municipal (par 6 voix contre, 3 abstentions et 5 voix pour prendre en charge 50% des coûts de l'installation de ce volet) décide de refuser la prise en charge de l'installation d'un volet, considérant que cette demande ne répond pas à une obligation des propriétaires bailleurs, mais autorise le locataire, après dépôt d'une déclaration préalable de travaux, à réaliser les travaux à sa charge s'il souhaite donner suite à ce projet.

Opération de bornage de la parcelle cadastrée ZD 130 et le chemin rural n°10 – Partage des frais avec les propriétaires bordants
Suite à la rénovation des logements sis 1 et 3 situés à La Martinais, cadastrés ZD 130, et le besoin de stationnement des locataires, il convient de déplacer le chemin rural n°10 comme indiqué sur le plan cadastral. A cet effet, il y a lieu de réaliser un bornage entre les 2 parcelles. Il est proposé de retenir le cabinet PRIGENT ET ASSOCIES, géomètres experts, situé à Dol de Bretagne pour un montant de 1 416 €, chaque partie assumant 50%.

CONDENSÉS DES DÉLIBÉRATIONS

CONDENSÉS DES DÉLIBÉRATIONS

Intercommunalité – Statuts - Modifications
Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mt-St-Michel (voir procès verbal sur le site de la Commune).

Conseil Municipal du 8 juillet 2024

Compte-rendu des décisions du Maire

Décision n°9-2024 : Validation du devis auprès du cabinet de géomètres PRIGENT et Associés pour la réalisation d'un plan topographique du centre-bourg d'un montant de 3 645 € HT.
Décision n°10-2024 : Validation du devis auprès de l'entreprise TELECOM MONETIQUE, pour la fourniture d'un nouveau standard et de sa mise en service en vue du passage à la fibre d'un montant de 189 € HT.
Décision n°11-2024 : Validation du devis auprès de l'entreprise SARL LERAY David, pour l'installation de prises extérieures sur l'atelier technique pour un montant de 366.61 € HT.

CHASSE AU MARAIS, SAISON 2024/2025 : Ouverture, tarifs et règlement
La date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau est habituellement fixée au 1er jour de la 3ème décade d'août, soit le 21 août.
Le conseil maintien les tarifs comme suit:
Chasseur habitant la Commune
- Carte annuelle 22,00 € (1ère catégorie)

Chasseur n'habitant pas la commune
- A la journée (les jours ouvrables) 15,00 € (2ème catégorie)
- Un des 3 jours ouvrables, toute la saison 73,00 € (3ème catégorie)
- Les 3 jours ouvrables, toute la saison 141,00 € (4ème catégorie)

Les chasseurs qui rendront leur tableau de chasse correctement rempli dans les conditions édictées par le règlement 2022-2023 bénéficieront d'un bonus de 5 € sur le prix de leur carte.
A noter : Désormais tout chasseur n'ayant pas restitué un tableau de chasse en bonne et due forme, dans les délais impartis, sincère et véritable, se verra, le cas échéant, refuser une carte la saison suivante quelle que soit la catégorie concernée. Ceci vaut de la même manière pour les chasseurs résidant à Sougeal que, pour ceux venant de l'extérieur.
Quelques modifications sont apportées au règlement:
Il est précisé que le tir sur les ragondins et rats musqués est toléré sur la nappe d'eau sous condition impérieuse de récupération des cadavres
Enfin concernant le gibier d'eau, les chasseurs sont tenus de se conformer au système de Prélèvement Maximum Autorisé dit "P.M.A", c'est à dire qu'ils devront se limiter à cinq (5) becs plats par jour de chasse, hors limicoles, non compris les bécassines qui sont limitées à 10 pièces par jour de chasse.

GARDERIE SCOLAIRE : Maintien des tarifs pour l'année scolaire 2024/2025
Le Conseil décide de maintenir le tarif horaire comme suit pour l'année scolaire 2024/2025 : 1.20 € de l'heure soit, 0.30 € par tranche de 15 minutes entamées.

BOULANGERIE – BAIL COMMERCIAL - Avenant
La SARL LETERTRE-GEOMETRES est intervenu en vue de diviser la parcelle anciennement cadastrée section D numéro 99, appartenant à la commune, en deux nouvelles parcelles, à savoir :
- La parcelle cadastrée section D n°473 pour une contenance de 4a15ca
- Et la parcelle cadastrée section D n°474 pour une contenance de 1a49ca.

La parcelle cadastrée section D n°474 étant destinée à devenir une voirie communale pour assurer la desserte des parcelles attenantes, il y a donc lieu de la retirer du bail commercial initial,
Le Conseil Municipal approuve la modification du bail initial.

Fixation des tarifs municipaux pour 2024
Location tables et chaises
Pour la location des tables et des chaises le conseil précise qu'elles sont louées uniquement aux habitants de Sougeal.
2 € la table et 1 € les 4 chaises

Concessions cimetière
Concession cinquantenaire : 200 €
Concession trentenaire : 120 €

Concessions columbarium
Concession 30 ans : 800 €
Concession 15 ans : 400 €

Vente de bois
Le lot à exploiter sera facturé à partir de 20 € et sera établi préalablement à la signature du contrat en concertation avec l'adjoint délégué en fonction de la quantité, de la qualité et de la facilité d'exploitation du lot proposé.
Le conseil précise que toutes ces décisions sont applicables à compter du 1er juillet 2024.

VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
La commission « Finances » réunie en date du 17 juin 2024, propose les subventions suivantes aux associations de Sougeal :
Subventions 2024

Nom de l'association	Subventions 2024
UNC SOUGEAL	250 €
ACCA SOUGEAL	250 €
Union sportive Sougealaise (U.S.S.)	250 €
ACAS	250 €
Amicales des retraités	250 €
APEL (école SOUGEAL)	250 €
MiFaSol O Gallo (SOUGEAL)	250 €
Tchik y Tchik	Gratuité Espace Solo Gallo pour une manifestation payante/ an

Concernant les subventions accordées aux associations à caractère social ou relatives à la santé, la commission tient à souligner le nombre important de demandes. La commission « Finances », ne souhaitant léser aucune d'entre elles, propose au conseil de répartir le forfait du montant accordé en 2023 sur l'ensemble des demandes parvenues en 2024 et répondant aux critères social ou relatif à la santé.

Nom de l'association	Subventions 2024
Association sportives et/ou culturelles sur justificatifs d'adhésion	**20 € / enfant**
Établissements d'enseignement professionnel (par enfant habitant Sougeal)	**55 € / jusqu'à majorité**
Association des donneurs de sang du canton de PLEINE-FOUGERES	**70 €**
Restos du cœur – Ille et Vilaine	**70 €**
TÉLÉTHON	**70 €**
Secours catholique – RENNES	**70 €**
France ADOT 35 (Association pour le don d'organes et de tissus humains)	**70 €**
Association Rêves de Clown LORIENT	**70 €**
AFSEP (Association française des sclérosés en plaques)	**70€**
ALCOOL ASSISTANCE ILLE ET VILAINE	**70 €**
AASPCE (Association pour l'accompagnement des soins palliatifs de la Côte d'Emeraude)	**70 €**
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	**70 €**
ELA	**70 €**
ENTRAIDE DE LA BAIE	**70 €**
Le Goéland	**70 €**
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	**70 €**

Subvention de fonctionnement : piégeage de ragondins
Le Conseil Municipal décide de renouveler la subvention relative au piégeage des ragondins à 4.00 € par animal éliminé sans quota pour l'année 2024. Il sera remis à chaque piégeur des gants et des sacs appropriés.

Subvention ACCA SOUGEAL
Le Conseil décide d'accorder une subvention à l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.CA.) d'un montant de 215 € au titre de la participation aux frais occasionnés lors de l'organisation de battues aux nuisibles, pour la saison de chasse 2024/2025, sur la commune.

Subventions Scolaires
Après rappel des diverses demandes reçues chaque année émanant des collèges et lycées environnants, pour participation à des séjours linguistiques ou voyages à but pédagogique, auxquels participent des élèves habitant SOUGEAL, le Conseil décide de maintenir la participation annuelle à 65 € par année scolaire et par enfant de SOUGEAL dans la mesure où le coût de ce séjour à la charge des familles s'élève à, au moins, 200 €, pour les élèves de la maternelle à la terminale.

Subventions 2024 – Association « SOLIDARITÉ ENTRAIDE » de Pleine-Fougères
Le Conseil municipal décide de renouveler la participation aux frais de fonctionnement de Solidarité Entraide, soit :
0,23 x 547 habitants = 125.81€ pour 2024. (Population légale au 1er janvier 2021 en vigueur à compter du 1er janvier 2024) et de reconduire la subvention annuelle fixée à 85 € pour le vestiaire.

Révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire
Vu la délibération instaurant un régime indemnitaire en date du 20 octobre 2005,
Vu la délibération du 1er mars 2018 instaurant le RIFSEEP sur la commune qui doit être renouvelée tous les 4 ans.
Vu la commission RH réunie en date du 2 mai 2024.
Vu l'avis favorable du Comité Technique du CDG 35 réuni en date du 27/06/2024,
Dans le cadre du renouvellement du RIFSEEP et de l'augmentation du coût de la vie, le Conseil décide une revalorisation du régime indemnitaire des agents de la Commune à compter du 1er juillet 2024.

Accessibilité et mise aux normes sécurité des bâtiments – Etudes devis
Les bâtiments accueillant du public doivent répondre aux normes d'accessibilité et sécurité incendie ; dispositions à ce jour non respectées pour la mairie, l'Espace Solo Gallo et l'église. Le Conseil Municipal accepte de retenir le devis de l'entreprise EURL Bertrand GUILLARD pour un montant total de 1 339.08 € HT (1 606.90 € TTC) :

- Mairie : Fourniture et pose d'une porte 1 vantail, pleine, acoustique pour un montant de 1 018.34 € HT soit 1 222.01 € TTC ;
- Espace Solo Gallo : Fourniture et pose d'une ferme porte pour un montant de 116.60 € HT soit 139.22 € TTC
- Eglise : Fourniture et pose d'une crémone pompier blanche pour un montant de 204.14 € HT soit 244.97 € TTC

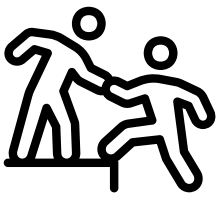

CONDENSÉS DES DÉLIBÉRATIONS

Question diverse :

Réfection pont de La Gaudais
Jean-François RABOT, adjoint délégué à la voirie, informe le conseil que suite à la déclaration transmise à la DDTM relative au changement d'un ouvrage routier à La Gaudais, soumis à la loi sur l'eau, certaines prescriptions ont été formulées notamment concernant la longueur de l'ouvrage ne pouvant excéder 10ml et la nécessité de ne pas interrompre l'écoulement des eaux pendant les travaux pour ne pas interrompre la continuité écologique.
Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise AgriPlus de Sougeal pour un montant de 8 250 € HT. Cet ouvrage étant mitoyen avec la commune de Vieux Viel, chacune des parties prendra à sa charge 50% des dépenses. Le conseil valide cette proposition.

Conseil Municipal du 7 octobre 2024

Compte-rendu des décisions du maire

Décision n°12-2024 : Renonciation à préempter la parcelle cadastrée section D 175 d'une contenance totale de 298ca appartenant aux Consorts CHAPDELAINE.
Décision n°13-2024 : Validation du devis auprès de l'entreprise IAO SENN, relatif à une analyse du contexte technique et environnemental du projet du future lotissement, de la déclaration au titre de la loi sur l'eau et d'un test de perméabilité pour un montant de 9 400 € HT.
Décision n°14-2024 : Renonciation à préempter la parcelle cadastrée section D 103 d'une contenance totale de 742ca appartenant à M. et Mme Yves HAUGEARD.

Participations communales à l'école privée : année scolaire 2024-2025
Le Conseil décide d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 € pour participation aux frais de sorties à caractère pédagogique, intervenants, et divers frais.
De plus, la participation au paiement des fournitures scolaires individuelles (non collectives) est fixée à 61 € par enfant.

Règlement de la salle pluridisciplinaire : modalités de mise à disposition
La salle pluridisciplinaire, anciennement destinée à la bibliothèque, sera prochainement proposée aux associations pour y pratiquer leurs activités.
Le conseil décide d'approuver le règlement intérieur rappelant l'ensemble des règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité, de la salle pluridisciplinaire, prénommée Gallo'Loisirs.

Espace Gallo'Loisirs – Convention de mise à disposition
La commune de Sougeal a été sollicitée par M. Philippe Odent, qui souhaiterait proposer à compter du 15 octobre 2024, une activité de yoga au sein de la salle pluridisciplinaire Gallo'Loisirs de l'Espace Solo Gallo.
Il est précisé que les séances d'activité yoga se dérouleront selon les modalités suivantes:
- Mardi 18h00-20h15
- Jeudi : 09h-11h15

Considérant que cette activité est à but lucratif, le Conseil, propose de mettre à disposition la salle Gallo'Loisirs pour les cours de yoga, et de mettre en place une convention de mise à disposition du local contre un reversement de :
• 2 euros par ticket « +15 ans » vendu.
• 1 euro par ticket « 10-14 ans » vendu
• Gratuit pour les « - 10 ans »

Renouvellement du contrat de fourrière avec l'entreprise SACPA - 2025
Afin de souscrire aux obligations règlementaires qui imposent aux maires d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire, la commune a déjà conventionné avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) et l'échéance arrive au 31 décembre 2024.
Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention pour un an et renouvelable trois fois par reconduction express sans dépasser 4 ans (fin le 31/12/2028) pour un montant annuel de 915,77 € HT pour 2025 calculé en fonction du nombre d'habitant indiqué au dernier recensement légal connu de l'INSEE.

Ecole privée Sainte-Marie de Pleine-Fougères - Participation frais de fonctionnement année 2023/2024
Dépourvue d'école publique, la commune de Sougeal est soumise à la même réglementation pour la participation aux frais des autres écoles publiques et privées et se doit donc de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie de Pleine-Fougères.
Le Conseil municipal accepter de régler cette participation d'un montant de 4 628.00 € pour l'année 2023/2024 à savoir : 2 élèves maternel * 1 466 € + 4 élèves primaire * 424 €

Rapport annuel sur le coût et la qualité du service public d'assainissement non collectif – année 2023 – Communauté de communes
Le Conseil prend acte du rapport annuel sur le coût et la qualité du service public d'assainissement non collectif, émanant de la Communauté de Communes.

Maison du Marais : Participation communale à son fonctionnement
La création de la maison du marais de Sougeal permet d'accueillir depuis son ouverture en février 2019, un plus grand nombre de visiteurs tout en maîtrisant la fréquentation sur les abords du site, et de donner au marais un équipement permettant d'assumer pleinement sa valeur pédagogique tout au long de l'année.

Cet équipement a donc vocation à rendre le territoire communal plus attractif en proposant une nouvelle offre de découverte du territoire autour de la sensibilisation à la nature.

Au lancement du projet, les élus communautaires avaient souhaité disposer d'une visibilité suffisante sur le fonctionnement de l'équipement et sur ses coûts. Une réflexion sur le fonctionnement de cet équipement et de l'ensemble des sites touristiques communautaires avait été menée par le service Tourisme de la Communauté de Communes dans un souci de mutualisation des postes, d'optimisation des services et de redéploiement des effectifs.
Compte tenu de l'évaluation réalisée pour répondre aux besoins d'accueil et d'animations indispensables sur le site après redéploiement des services et considérant que l'équipement et son offre d'accueil et d'animation auront des impacts en terme d'attractivité du territoire communal.

Compte tenu également des efforts financiers engagés par la Communauté de Communes dans la gestion de la Réserve naturelle régionale du marais de Sougeal, il a été envisagé que la Commune de SOUGEAL puisse être désignée comme partenaire incontournable de cette nouvelle organisation et mise à contribution financière pour le bon fonctionnement de la Maison du Marais.
Le Conseil Municipal décide de s'engager à verser annuellement 7 500 € au titre de la participation au fonctionnement de la Maison du Marais sous réserve, que la prime attendue dans le cadre de la contractualisation MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) sur une période de 5 ans (2023 à 2027) soit effectivement versée.

Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif
Le Conseil prend acte et approuve le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Questions diverses :
EGLISE - Maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre
Le contrat de maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre avec l'entreprise MACE ENTREPIRSES arrive à échéance au 31/12/2024.
Ce contrat est consenti pour une durée de 3 ans sans dénonciation des parties, avec un coût s'élevant à 143,60 € HT par an, révisable annuellement. Le conseil autorise ce renouvellement.

Demande achat concession cimetière par une personne non résidente mais originaire de la commune
Une personne extérieure à la commune mais ayant des attaches communales et familiales à Sougeal sollicite la possibilité d'acquérir une concession au cimetière.
Le conseil accepte cette requête mais, à l'avenir, avant de se prononcer sur d'éventuelles demandes semblables, il souhaite entamer une réflexion afin d'évaluer les disponibilités. En sachant qu'une procédure de reprises de concessions est en cours et qu'il conviendra d'en évaluer le bilan.

Lotissement de La Chenevière – Remise en vente lot n°2
Les pétitionnaires intéressés par le lot n°2 ont renoncé à l'acquisition de la parcelle et la commune recevra une indemnité d'immobilisation en dédommagement d'un montant de 451.25 €, conformément à la promesse de vente signée en date du 25/01/2024. Il est donc proposé de remettre en vente ce lot.

Travaux d'aménagement des 3 logements – Maison Guy
Emeraude Habitation informe la municipalité d'un nouveau retard dans la réception des travaux. la mise en location devrait avoir lieu fin janvier / début février 2025 dans le meilleur des cas.

Emeraude Habitation
Office Public de l'Habitat de St-Malo Agglomération

Pour information, les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables à la mairie et sur le site internet : http/www.mairie-sougeal.fr

CONDENSÉS DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le LAEP, c'est quoi ?
A l'origine, les RIPAME devenus RPE (Relais Petite enfance) pouvaient accueillir les parents et assistants maternels au sein de leurs ateliers d'éveil. Depuis 2023, la CAF a décidé de dédier ce temps à la professionnalisation des assistantes maternelles. Est alors née la réflexion d'un lieu spécifiquement dédié aux familles et à leurs enfants : le LAEP.
Depuis fin Mars, Chrystelle et Nathalie, accueillantes spécialisées dans la petite enfance et dans la relation parents/enfant, sont heureuses de vous accueillir les vendredis sur Dol de Bretagne et les lundis suivants sur Pleine Fougères, tous les quinze jours.
Ce lieu permet de se rencontrer entre parents, de sortir de chez soi quand on est en congé parental. Il permet aussi aux enfants de partager un temps de jeux avec d'autres enfants.
Celui-ci est entièrement aménagé pour les enfants de 0 à 4 ans. Le bébé pourra y trouver un espace adapté à ses découvertes. Les plus grands y trouveront différents espaces : motricité, livres jeunesse, jeux d'imitation et de construction. De quoi répondre à tous ces petits explorateurs !
Pas besoin de réservation, le lieu est gratuit et « j'arrive et je repars quand je veux ».
Vous retrouverez les informations ainsi que planning sur le site et le Facebook de la Communauté de Communes.

Ordures ménagères

FACTURATION
Pour le service de collecte des déchets : la **R**edevance d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères **(REOM)** est entrée en vigueur pour l'ensemble des usagers des 19 communes du territoire.

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE ?
La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est appliquée pour l'ensemble des usagers des communes du territoire.
Son montant est calculé en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

Foyers	Coefficients 2024	Tarifs 2024
1 personne	1	121 €
1 personne et 1/2	1,5	181, 50 €
2 personnes	1,75	211, 75 €
2 personnes et 1/2	2	242 €
3 personnes	2,25	272, 25 €
3 personnes et 1/2	2,5	302, 50 €
4 personnes et +	2,75	332, 75 €
Résidence secondaire	2	242 €

J'AI UNE RÉCLAMATION
Vous avez deux possibilités pour faire votre réclamation :
- Directement en ligne via le lien ci-dessous:

https: ccdol-baiemsm.bzh/facturation/
- Par voie postale en complétant le formulaire ci-dessous :

Formulaire de réclamation REOM

Vous souhaitez nous faire part d'un changement concernant votre foyer. Afin d'instruire votre dossier, merci de nous retourner le document **"formulaire de réclamation REOM"** et les JUSTIFICATIFS correspondant à votre situation

SITUATIONS	JUSTIFICATIFS À FOURNIR
☐ DEMENAGEMENT/VENTE	☐ Copie de l'état des lieux de sortie (pour les locataires) ☐ Copie du certificat de vente
☐ ENTREE EN STRUCTURE	☐ Attestation de l'établissement
☐ RESIDENCE SECONDAIRE	☐ Copie de la Taxe foncière
☐ LOGEMENT VACANT VIDE DE MEUBLE	☐ Attestation de la Mairie
☐ CHANGEMENT DE CATEGORIE: Situation familiale ☐ Naissance ☐ Décès ☐ Enfant étudiant ayant quitté le domicile familial ☐ Enfant en garde alternée ☐ Divorce/Séparation	☐ Acte de naissance ☐ Acte de décès ☐ Copie du bail ☐copie de la carte étudiant de l'année en cours ☐ Copie décision du Juge ☐ Acte notarié ☐ Tout document attestant le départ du conjoint
☐ GITES ET CHAMBRES D'HOTES	☐ Cerfa (déclaration meublée de tourisme)
☐ AUTRES CAS	.....

Les formulaires et justificatifs sont à transmettre par courrier à l'adresse suivante :
Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel
Service Collecte des déchets
Parc d'activités Les Rolandières
17 rue de la Rouelle.
35120 Dol de Bretagne.

Eric Hamel

COLLECTE DES DÉCHETS
Des efforts à poursuivre pour diminuer le coût des ordures ménagères

Les 14, 15 et 16 octobre derniers, une caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles a eu lieu au centre de collecte de Dol-de-Bretagne. La caractérisation vise à prélever un échantillon final de 62kg d'OMR pour en analyser le contenu.

Les analyses effectuées montrent que 53% des OMR constituent des erreurs de tri sur notre territoire, soit plus de la moitié de notre poubelle. Parmi les erreurs les plus fréquentes, on retrouve : les biodéchets (13%), le plastique (12%), le papier et le carton (11%) ainsi que le verre (6%) et la ferraille (6%). Au total, ces 53% d'erreurs représentent un surcoût de 120 000 euros par an pour la collectivité.

Le service de collecte des déchets prévoit un renfort de la communication pour sensibiliser le public au tri. Vous pouvez dès à présent suivre la page Facebook de la Communauté de communes pour rester informé.e.s et relayer nos informations.

Appel à projets Tiers Lieux 2025 : c'est parti !

La Communauté de communes lance son appel à projets Tiers Lieux pour 2025. Associations et porteurs de projets, vous avez jusqu'au 15 janvier 2025 pour soumettre votre candidature et bénéficier d'un soutien pouvant aller jusqu'à 5 000 € par projet.

Un tiers lieu, c'est quoi ?

C'est l'endroit où l'on se rencontre, où l'on partage et où l'on crée ensemble. Un lieu vivant, ouvert à tous, pour des projets collectifs, sociaux et culturels. Trois tiers lieux sont déjà accompagnés sur le territoire : l'association Entraide Famille à Cherrueix, La Baie des Mouchoux à Sains, et la ZUUT à Dol de Bretagne.

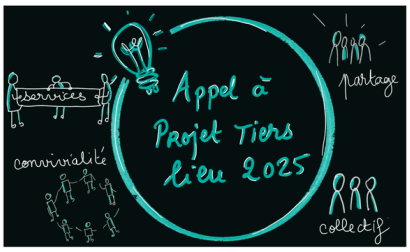

Ces espaces créent du lien social, favorisent l'échange et offrent des services de proximité essentiels. En encourageant la diversité, l'inventivité et le « faire ensemble », ces lieux répondent aux besoins émergents de leurs communes et renforcent la vitalité locale.

Pour plus d'informations sur l'appel à projets, les critères d'éligibilité, et le processus de candidature, rendez-vous sur :
https://www.ccdol-baiemsm.bzh/tiers-lieux

Concours photo

Chaque année, la Communauté de communes organise un concours photo gratuit et ouvert à tous. Plus d'une douzaine de photos sont exposées à l'extérieur de la Maison du Marais pendant toute une année pour le plus grand plaisir de tous.

Le thème du concours de cette année est **« L'eau sous toutes ses formes ».**

Les zones humides sont autant de paysages où l'eau est omniprésente. Capturez la forme sous laquelle l'eau retient votre attention, vous plait, ce qui suscite en vous ou pour les autres de l'émotion ou de l'émerveillement. A vos clichés !

Pour participer à ce concours, il vous suffit de nous renvoyer la fiche d'inscription disponible sur le site, à l'adresse mail : tourisme@ccdol-baiemsm.bzh

Les inscriptions se feront du **1er octobre au dimanche 05 janvier 2025 inclus.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 06 48 99 28 44 ou à tourisme@ccdol-baiemsm.bzh.

Mise à disposition de broyeurs de végétaux

La Communauté de Communes propose à la location deux broyeurs de végétaux.

Pour les services communaux ou bien pour les particuliers, ils sont réservables du lundi au samedi. Les déchets verts une fois broyés sont un excellent paillage qui permet de protéger les sols du gel et de les nourrir.

Les deux broyeurs sont à prendre à Dol-de-Bretagne ou Pleine-Fougères.

INFOS SOCIALES

SOLIDARITE ENTRAIDE PLEINE-FOUGERES

Cette association créée en avril 1987, poursuit ses actions sur le canton à la demande des services sociaux et des mairies que nous remercions pour les subventions accordées.
Ces aides correspondent aux besoins urgents des personnes aidées qui ne s'inscrivent pas dans la durée : colis alimentaires, aides diverses....
Jusqu'à ce jour un vestiaire était existant à Pleine-Fougères, au vu des demandes peu nombreuses celui-ci sera fermé définitivement.
Merci aux membres de l'association qui s'impliquent tout au long de l'année.
En cette fin d'année, permettez moi avec tous les membres de vous offrir nos meilleurs vœux. Solidairement

La responsable Marie-Thérèse Duchemin

L' ADMR Proche des familles

Vous êtes dans l'une de ces situations :

Reprise ou changement d'emploi, modifications de vos horaires professionnels, grossesse difficile, retour d'hospitalisation ou de maternité ....

Vous avez besoin d'un soutien pour vous ou pour vos tout-petits, d'une garde d'enfants à domicile ...

Pensez au service « Famille » de l'ADMR !

Il vous permettra de concilier vie professionnelle et vie familiale. Il s'agit d'une aide dans les tâches du quotidien : ménage, repassage, aide aux courses, ... ou d'un soutien à la parentalité : aide au repas des enfants, activités d'éveil, aide aux devoirs, ...

Vous pouvez être aidé financièrement :

Des aides financières de la CAF, MSA et du Conseil Départemental sont possibles ; par ailleurs, 50 % du reste à charge sont déductibles des impôts ou donnent droit à un crédit d'impôt.

Vous désirez un renseignement sur le service « Famille » ou sur un autre service de l'ADMR (aide à la personne, ménage, courses, portage de repas),

Contactez nous au 02.99.48.66.51.

AMICALE DON DE SANG BENEVOLE DE PLEINE-FOUGERES58

DON DE SANG : merci aux 58 donneurs présentés dont 5 nouveaux et 7 promesses de dons de plasma qui se sont présentés à la collecte de sang total du 4 décembre 2024 à Pleine-Fougères.
« On connait le don de sang mais on n'a pas toujours conscience que le besoin est quotidien. On répond facilement aux appels d'urgence puis... on oublie ! Il faut donc dire et redire que ce don est important tout le temps et que le sang est irremplaçable. En tant que Bénévole, nous sommes proche des donneurs. Nous n'avons pas avec eux des rapports professionnels donc nous ne touchons pas la même corde, et quand on parle des patients, ça marche encore mieux ! » Stéphanie
DON DE PLASMA : depuis novembre 2023, suite aux nombreuses promesses de don récoltées lors des 4 collectes de sang de Pleine-Fougères, une trentaine de covoiturages ont été organisés. Merci à la générosité des donneurs de Plasma : 90 dons ont ainsi été réalisés dans une ambiance conviviale durant le transport à la Maison du Don de Rennes ! Bravo et continuons sur cette lancée, les patients ont tant besoin des bienfaits des médicaments dérivés du plasma (chimiothérapie, immunothérapie...).
Covoiturage Rennes Nicolle : 06 80 53 67 53.
Avec l'EFS (Etablissement Français du Sang) c'est toujours facile de donner mon sang, c'est toujours gratifiant de donner mon sang et c'est toujours en confiance.

Nous serons heureux de vous accueillir à la prochaine collecte de sang : vendredi 28 février 2025
S'inscrire sur dondesang.efs.sante.fr ou sur l'appli « Don de sang » ou tél Marcel : 06 62 42 54 36.
Rappel : peser + de 50 kg, avoir entre 18 ans et 70 ans et se munir de sa Carte d'Identité.

Nous vous présentons tous nos Vœux de réussite et de santé pour 2025 ! A très bientôt !!

Nicolle GUITTENY

A propos du curage des fossés

Après avoir fait l'impasse en 2023, pour des raisons d'organisation, cette année, le curage des fossés le long des voies communales a fait l'objet d'un programme conséquent. Les fossés ont pour rôles essentiels de collecter les eaux pluviales ruisselant sur la chaussée et drainer les eaux d'infiltration de la plate-forme pour l'assainir. Leur utilité ne fait donc aucun doute et rend indispensable un entretien régulier. Parfois, selon la topographie, ils empêchent le ruissellement des eaux sur les parcelles et propriétés situées en contrebas de la voie publique.

De la même manière que les riverains ne peuvent empêcher le libre écoulement des eaux dans ces fossés, la collectivité serait, elle, responsable des dommages causés par un ruissellement des eaux venues d'un chemin, jugé anormal parce qu'atteignant un certain niveau de gravité.

Tout le monde s'accorde sur un point : la terre qui obstrue les fossés et justifie ce curage régulier vient des champs et des terrains situés en bordure de voie. Elle doit y retourner.
Il y eut toute une époque à Sougeal où la récupération et donc le transport de cette terre mobilisaient de nombreux agriculteurs intéressés. Suffisamment en tous cas, pour qu'il ne soit pas nécessaire de prévoir l'évacuation de cette terre par une entreprise à la charge de la commune, comme c'est le cas depuis quelques temps.

Cette année, il a fallu, à certains moments, faire appel à deux remorques en location pour que la pelle n'attende pas, résultat : le coût du transport de la terre dépasse celui de la location de la pelle !
De part les coûts importants engendrés dans un contexte de restrictions budgétaires, cette situation n'est plus tenable. Des renseignements ont été pris dans les communes de l'ex-canton de Pleine-Fougères et les enseignements tirés sont très clairs : soit, la terre est récupérée par les exploitants des parcelles riveraines qui s'arrangent entre eux (Pleine-Fougères, Vieux Viel, Trans la Foret, Broualan) ; soit, elle est déposée sur le bord de la parcelle directement par la pelle (Saint-Marcan, Saint-Georges, Saint-Broladre). Seule la terre de curage le long de jardins ou de propriétés closes ou murées est prise en charge éventuellement par les services techniques de la commune.

Le curage des fossés s'effectue habituellement à l'automne au moment le plus favorable pour pénétrer dans les parcelles avant que la pluviométrie ne prenne de l'extension. Dès l'an prochain, moyennant une organisation sans faille et la diffusion anticipée du plan de curage, la mise en œuvre d'un tel mode opératoire devra s'appliquer. Les agents, en collaboration avec les élus responsables de la voirie seront en charge de l'établissement de ce plan. Il n'y a aucune raison pour que ce qui fonctionne ailleurs ne fonctionne pas à Sougeal.

Par ailleurs, les opérations de curage des fossés sont aussi l'occasion de poursuivre le programme de suppression des busages aux entrées de champ qui ne sont plus utilisées.
Etant donné le regroupement du parcellaire et le plus souvent de leur largeur insuffisante, certaines ne sont plus utilisées depuis le remembrement. Bien entendu, cette décision d'éventuelles suppressions ou d'aménagements supplémentaires est effectuée en totale concertation avec les exploitants concernés.

Rappelons enfin, que tout aménagement, quel qu'il soit, destiné à permettre l'accès à une parcelle ou une propriété depuis une voie communale doit faire l'objet, préalablement, d'une demande d'autorisation de voirie à déposer en mairie. Dans ce cadre, des prescriptions précises pourront être respectées avec le concours des agents communaux.
Soyez remerciés de votre compréhension.

La commission voirie

Espace Gallo'Loisirs

Nouvellement renommée "Gallo'Loisirs", la salle, anciennement dédiée au projet de point lecture, accueille désormais plusieurs activités de culture et loisirs.
Vous pourrez y retrouver le Café Numérique, des cours d'anglais et d'art plastique pour adultes et enfants, ainsi que des cours de Yoga.
D'autres projets sont actuellement à l'étude, si vous souhaitez également initier, développer et gérer un nouveau projet culturel ou de loisirs, n'hésitez pas à contacter la Mairie afin de bénéficier de cette salle que la mairie met à disposition gratuitement pour les associations communales.

Amyra Duret

A propos du dérèglement climatique et ses phénomènes exceptionnels

En France comme à l'étranger, toutes proportions gardées, fréquemment depuis quelque temps, les médias relaient des informations dramatiques concernant les conséquences dues à des évènements climatiques dits exceptionnels. Lors de ces événements, de très fortes pluies provoquent des crues des fossés et cours d'eau, des inondations, qui aboutissent à un déferlement des eaux sur la voirie et des coulées de boue dues à l'érosion des parcelles agricoles.

La fréquence de ces phénomènes climatiques graves voire extrêmes, liés au réchauffement climatique a tendance à augmenter de manière significative. Ici, à Sougeal, de par ses conséquences, elle menace de manière assez régulière les occupants des habitations sur des lieux-dits exposés et vulnérables. Il s'agit notamment des hameaux de Vilormel et de La Villais situés à l'aval de bassins versants particulièrement importants et qui savent depuis longtemps déjà quels désagréments occasionnent des coulées de boue dans des habitations.

Sans vouloir être alarmiste, mais prudent, si ces phénomènes devaient encore prendre de l'ampleur et proliférer, d'autres lieux-dits pourraient bien, à l'avenir, être concernés. De manière générale, de Lozerais à Alisson, en bordure du marais sans oublier Simon, certaines habitations encourent un risque inondation.

N'oublions pas notre cimetière dont la voirie et les espaces de stationnement attenants sont fréquemment envahis par la boue venue de la parcelle au-dessus, dernièrement encore. Parcelle sans talus, exploitée de manière inconsidérée beaucoup trop près de la lisière et dont l'entrée est aménagée sur l'espace public de manière inacceptable. Quelles seraient les réactions si demain la boue dévalait le cimetière… ?

Tous, chacun à notre place, nous devons prendre des mesures et faire des efforts pour freiner et autant que faire se peut, éviter le ruissellement des eaux pluviales en favorisant leur infiltration. La commune et ses élus en tête qui, au travers de leurs différents projets et réalisations, doivent avoir cet impératif toujours présent à l'esprit. Il en est de même des particuliers.

La Guillourie

Vilormel

Vilormel

En zone agricole, les coins de champs, vidés de leur terre par la charrue constituent de véritables entonnoirs où l'eau s'engouffre en bas des pentes convergentes là où les talus ont disparu. Les regroupements successifs des structures ont abouti à de très grandes parcelles exploitées parfois en monoculture, elles ont un impact favorisant le ruissellement lorsque les sols sont nus ou implantés en maïs.

Les fossés des routes ne sont pas, à priori, destinés à collecter l'eau des champs, leur rôle véritable est de drainer ces routes.

Essayons de nous mettre un peu à la place des victimes de ces phénomènes… Les assurances en charge de l'indemnisation des dégâts commencent à en rechercher les causes originelles et les responsabilités, pendant que le législateur, lui, se penche sur l'aspect pénal éventuel qui pourrait sanctionner des manquements ou des fautes. Parallèlement, les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui gèrent les bassins versants des différentes masses d'eau, prônent la gestion de l'eau à la parcelle et la déconnexion maximum des particuliers du réseau d'eaux pluviales en milieu urbain !

En toute collaboration, Timothée Nolot, technicien à la communauté de communes, prendra contact avec les exploitants concernés au cours de l'hiver, pour tenter de trouver avec eux des solutions simples à de petits problèmes de terrain.

En plus des dégâts éventuels occasionnés par ces phénomènes, globalement l'eau va trop vite à la mer et n'infiltre pas suffisamment les sols pour recharger les nappes phréatiques. Faut-il rappeler que dans le même temps, les élus municipaux, en charge de l'adduction d'eau potable dans leur commune sont, en fait, confrontés à des menaces d'épuisement de la ressource sur les différents captages en périodes de sécheresse. Quelques économies sont réalisées, la sensibilisation porte ses fruits mais, en même temps, la population augmente sans cesse.

Dans un souci de sécurité civile et d'éviter de graves désagréments dus au ruissellement mais aussi, conforter la ressource en eau, nous devons, tous, faire des efforts pour retenir cette eau venue du ciel et favoriser son infiltration dans les sols. De nouvelles pratiques et souvent de petits aménagements sont nécessaires pour y parvenir. Il faudra s'y atteler.

Rémi Chapdelaine

DECI

Concernant la **DECI**, nous avons mis en place depuis 2021 six défenses incendie : à Lozerais, à la Pillardais, au Champ Gérault, au lotissement La Chenevière, à la Selle et au plan d'eau de Vaucension.

Cependant, pour Vilormel et la Patinière, nous ne pouvons pas encore réaliser les travaux.
Pourquoi ?

Afin de se conformer avec la réglementation, la commune essaie d'aménager la DECI sur du terrain communal autant que possible. Cependant, dans certains secteurs où nous ne disposons pas de terrain, nous devons solliciter les propriétaires en place.

Nous avons essuyé des refus, non pas sur le principe, mais plutôt en raison d'une opposition à certains élus.
Il faut retenir que la municipalité œuvre dans l'intérêt de toute la population sans exclusive.

Imaginez que votre maison soit la proie d'un incendie, quelle serait votre réaction si, en raison d'une DECI défaillante, votre bien subissait des dommages importants ?

La municipalité agit pour le bien de tous et nous vous demandons de nous aider à poursuivre cette démarche pour 2025, car pour l'instant nous n'avons pas de possibilité sur le secteur de la Patinière.

Eric Hamel

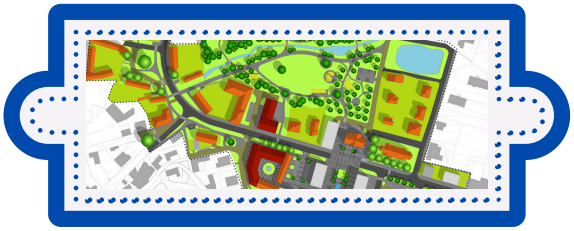

Dispositif « Argent de poche »

Le dispositif "Argent de poche" offre aux adolescents de 16 à 18 ans l'opportunité de donner un coup de main tout en découvrant le monde du travail et de recevoir en contrepartie une indemnisation. Chaque mission est rémunérée 15 euros pour trois heures de travail.
Pour l'année 2024, nous avons décidé de reconduire ce dispositif, comme nous l'avons fait les années précédentes :

Vacances d'avril :

- **Édène** a participé à 5 missions.

Vacances d'été :

- **Tom** a participé à 15 missions.

Vacances de la Toussaint :

- **Esléban et Antoine** ont également participé à 5 missions chacun.
- Édène a participé à 9 missions.

Nous tenons à les remercier pour leur motivation et leur engagement au sein de notre commune.

Eric Hamel

Projet du nouveau lotissement

Un projet est en cours d'étude concernant le futur lotissement situé en sortie de bourg, direction La Fontenelle dans "les Passouets".
Celui-ci accueillera 15 terrains constructibles qui seront viabilisés et libres de constructeur.
Après étude, il s'avère que ce terrain ne comporte pas de zone humide mais, la proximité immédiate d'un ruisseau classé en contre bas et la superficie totale du terrain dépassant l'hectare nous obligent à constituer un dossier "loi sur l'eau" dans le cadre de ce projet.
A l'issue l'obtention du permis d'aménager devrait être effective. Malheureusement, étant donné la configuration des lieux, la grande majorité des arbres aujourd'hui conservés devra être abattue.

Amyra Duret

Etat civil

Toute publication naissance et mariage est soumise à autorisation

Naissance

Le 4 juillet 2024 à Fougères : Armand ETSI
Fils de Olivia GRAPPE et Watakla ETSI
3, La Martinais

Mariage

Le 13 juillet 2024 : Caroline ANDRÉ et Xavier FETIVEAU

Décès – inhumations

Erratum : M. Jean MOLA, 87 ans, décédé le 12 décembre 2023 à AVRANCHES
Erratum : M. Clément REPESSÉ, 91 ans, décédé le 13 décembre 2023 à VAL-COUESNON
M. Jean-Luc BINET, 55 ans, décédé le 22 juillet 2024 à VINCENNES
M. Roger DAVID, 76 ans, décédé le 1er septembre 2024 à PONTORSON
Mme Annick GORÉ, 80 ans, épouse HAMARD, décédée le 15 octobre 2024 à MAEN ROCH

Urbanisme

Permis de construire

N°	Lieu	Nature des travaux
24B0005	La Lande de la Claie	Construction d'une fosse à lisier
24B0006 - retiré	Lot 2 – La Chenevière	Construction maison individuelle
24B0007	15 rue du Prieuré	Ouvertures, réfection façades et garage
24B0008 - retiré	4 rue des Reposoirs	Rénovation suite sinistre (ouvertures)

Déclarations préalables avant travaux

Déclarations préalables		
N°	Lieu	Nature des travaux
24B0011	7 Impasse Saint Jean	Pose d'une clôture en bois
24B0012	La Lande de la Claie	Division parcellaire
24B0013	14 rue de la Chenevière	Pose d'une clôture
24B0014	9 La Guérantonnais	Pose panneaux photovoltaïques
24B0015	2 Le Haut Tréhel	Changement de 3 menuiseries et porte d'entrée
24B0016	2 La Patinière	Pose 7 panneaux photovoltaïques
24B0017	3 rue du Croisé	Pose volet roulant et ouverture garage
24B0018	1 Le Val	Pose 2 vélux
24B0019	5 La Hais	Modification porte de garage
24B0020	14 rue du Clos Neuf	Pose d'une clôture
24B0021	8 La Mézière	Réfection toiture + pose vélux
24B0022	34 Lozerais	Réfection toiture et charpente
24B0023	4 rue des Reposoirs	Modifications façades suite sinistre
24B0024	42 rue de la Fontaine St Pierre – La Selle	Pose d'une clôture
24B0025	1 Le Val	Pose vélux
24B0026	1 Le Val	Pose vélux
24B0027	3 Le Champ Gérault	Isolation par l'extérieure de 2 façades, changement porte d'entrée et vélux
24B0028	3 rue du Croisé	Pose panneaux photovoltaïques
24B0029	8 La Guérantonnais	Réfection toiture
24B0030	1, Alisson	Changement de menuiseries, pose vélux, agrandissement entrée portail et refection clôture
24B0031	1, Alisson	Fermeture bâtiment attenant à la maison pour usage atelier de bricolage/jardinage

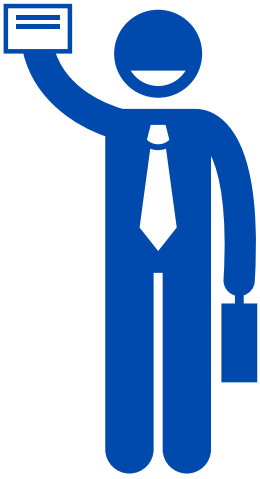

Informations arrêtées au 10 décembre 2024

Le Yoga : votre allié bien-être à Sougeal

Pratiquer le yoga, c'est s'offrir un moment de détente et de bien-être au quotidien.

Envie de vous sentir plus en forme, de réduire votre stress ou simplement de vous détendre ? Le yoga pourrait bien être l'activité qu'il vous faut ! Cette discipline ancestrale, plébiscitée pour ses nombreux bienfaits sur le corps et l'esprit, est désormais accessible à tous à Sougeal.
Philippe, professeur de yoga diplômé, vous propose depuis octobre dernier de découvrir ou de redécouvrir les plaisirs et bienfaits du yoga à l'espace Gallo Loisirs. Au programme : quatre séances hebdomadaires pour s'adapter à tous les rythmes de vie...

Ce passionné du yoga vous propose deux types de cours :
Le yoga "classique" (Hatha) : Pour ceux qui souhaitent préserver leur santé et leur sérénité, les cours de Hatha yoga sont parfaits. À travers des postures douces, des exercices de respiration et des moments de relaxation, vous apprendrez à écouter votre corps et à progresser à votre rythme.
Le yoga "santé" : Certifié sport santé bien-être par l'ARS, Philippe accompagne les personnes souhaitant reprendre une activité physique ou ayant des problèmes de santé (douleurs chroniques, maladies, etc.) en collaboration avec le médecin si nécessaire. Ce programme est adapté aux besoins spécifiques de chacun et permet de retrouver une forme optimale en toute sécurité.

Les bienfaits du yoga sont nombreux :

- Réduction du stress et de l'anxiété
- Amélioration de la posture et de la souplesse
- Renforcement musculaire
- Meilleure qualité du sommeil
- Développement de la concentration et de la relaxation...

Alors, n'hésitez plus et rejoignez les cours de yoga de Philippe à l'espace Gallo Loisirs !
Pour plus d'informations, contactez Philippe directement.
Philippe Odent. ACTIVE YOGA. **Tél: 07.49.57.49.52**
www.activeyoga.fr

Le yoga, c'est l'équilibre parfait entre corps et esprit.
Offrez-vous ce moment pour vous !
Les horaires:
Mardi 18h : hatha yoga, **19h15** : yoga "santé"
Jeudi 9h : hatha yoga, **10h15 :** yoga "santé"
Le yoga continu pendant les vacances, saufs jours fériés jusqu'à fin juillet.
Tarifs à partir de 11€ la séance.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2025

2025	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	LIEU
Vendredi 17 janvier	Mairie	Vœux	Espace Solo Gallo
Samedi 15 février	Amicale des Retraités	Repas	Espace Solo Gallo
Samedi 15 mars	ACCA	Repas chevreuil	Espace Solo Gallo
Jeudi 8 mai	UNC	Commémoration	Monument aux Morts
Samedi 5 juillet	MiFaSol O Gallo	Festi'Zik	Stade
Dimanche 27 juillet	Fête de l'Oie	Fête de l'oie	Stade
Samedi 13 septembre	Amicale des retraités	50 ans du club	Espace Solo Gallo
Mardi 11 novembre	UNC	Commémoration	Monument aux morts
Jeudi 13 novembre	Amicale des retraités	Assemblée générale	Espace Solo Gallo
Vendredi 5 décembre	UNC	Commémoration	Monument aux morts
Samedi 13 décembre	Amicale des retraités	Repas	Espace Solo Gallo

Ecole privée de Sougeal

L'école privée primaire de Sougeal compte cette année 22 élèves : 6 MS, 4 GS, 3 CP, 3 CE1, 2 CE2, 2 CM1 et 2 CM2. Il n'y a pas eu de nouveaux inscrits à la rentrée et certains de nos anciens élèves ont déménagé. A la rentrée 2025, de nouveaux espaces situés sur le site du collège St Joseph accueilleront à la fois les élèves de l'école Ste Marie de Pleine-Fougères et ceux de l'école privée de Sougeal.
Tout au long de la journée, les enfants sont alternativement sous la responsabilité de la municipalité et des enseignantes. Les temps de garderie du matin et du soir, ainsi que le temps méridien sont assurés habituellement par Mme Valérie Beaupère, agent municipal. Le début de l'année scolaire a été marqué par le départ à la retraite de Mme Régine DARON au service de l'école depuis 24 années, soit une génération. C'est Mme Anaëlle TOUQUETTE qui va prendre le relais jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le départ à la retraite de Régine

Tous les enfants de l'école ont été impliqués dans cet événement. Avec enthousiasme, ils ont voulu rendre un bel hommage à celle qui les a accompagnés depuis leur plus jeune âge. Ils ont tous été unanimes à rappeler comment Régine a toujours su être à leur écoute avec bienveillance et fermeté. Ils se souviennent comment elle a su avec patience et dévouement leur apprendre à bien tenir leur crayon, leurs ciseaux…
Elle a été très importante dans leur développement car elle était là, présente, toujours d'égale humeur, prête à les rassurer, soigner leurs «bobos», les encourager et les stimuler quand cela était nécessaire. Ils se sont souvenus également avec émotion des temps de sieste où elle leur racontait des histoires.
Pendant la semaine où Régine nous a quittés, nous nous sommes, à plusieurs reprises, retrouvés autour d'elle. Tout d'abord, le mardi en fin d'après-midi, où les élèves de CE/CM lui ont présenté l'affiche réalisée en son honneur avec dessins, acrostiche, pensées diverses. Les enfants de maternelle/CP lui ont offert un livre dans lequel chaque enfant s'est dessiné avec Régine à ses côtés. Le jeudi matin, Régine nous a offert une collation. Le jeudi midi, les enseignantes ont trinqué avec elle à l'heure de l'apéritif.
Le samedi soir, Régine a organisé un temps festif afin de marquer, comme il se doit, un moment important de sa vie. La grande majorité des familles était présente, ainsi que les anciens présidents d'OGEC. On a pu également noter la présence de Mme Anne-Cécile GILLOT, ancienne directrice de l'école de Sougeal. Ce fut une soirée très agréable où régnaient la bonne humeur et l'envie pour tous de faire plaisir à Régine.

Réorganisation des temps de récréations

L'équipe a décidé de réorganiser les récréations afin de faire que petits et grands jouent ensemble. Nous avons proposé aux élèves de nous faire part de leurs propositions et de participer à leur réalisation. Des ateliers ont été imaginés par les CE/CM pour partager des activités ludiques et passer des moments conviviaux. Nous y retrouvons: ateliers lecture, enquête, dessin, danse, jeux de ballons et jeux collectifs. Ces parenthèses évolueront au fil de l'année au gré des envies des enfants. Cela permet à chacun de décider de ce qu'il souhaite faire et s'impliquer pour que le climat de l'école soit agréable et serein. Petits et grands prennent plaisir à participer.

Halloween

A l'approche des vacances, les grands ont étudié la fête d'Halloween pendant leur temps rituel d'anglais. Nous avons décidé de nous déguiser le dernier jour avant les vacances. L'occasion de se filmer en train de chanter des comptines terrifiantes anglaises et partager notre travail avec les parents d'élèves. Après notre temps de dictée et de grammaire quotidien, nous avons cuisiné! Nous avons utilisé la chair de notre jack o'lantern pour faire un gâteau à la citrouille que nous avons dégusté en fêtant les anniversaires de la période 1: ceux de Nathanaël et d'Hugo!

Livre documentaire sur Sougeal

Cette année, les grands se lancent dans l'élaboration d'un livre sur leur commune : Sougeal. Chaque élève présentera un petit bout de leur commune. La première étape consistait en la création de 9 personnages. Les élèves ont pu travailler l'autoportrait en arts plastiques mais également en production écrite. Le projet suscite beaucoup d'enthousiasme et sera le fil rouge de cette année. Nous espérons le finaliser en avril pour l'éditer en juin.

Projet solidaire Initiatives Cœur

Comme pour l'édition précédente, nous suivons le Vendée Globe 2024 et son emblématique skipper Samantha Davis qui se mobilise pour les enfants atteints de maladie cardiaque. Les CE/CM se mobilisent également. Tout un projet solidaire est en préparation. Il se concrétisera au spectacle de Noël, le 13 décembre, pour appeler chacun au don à travers des créations des élèves.

Piscine

Les CP, CE et CM participent à un cycle natation qui prendra fin le 28 novembre. Les élèves apprennent à se dépasser. Même si la difficulté est parfois grande, chacun progresse à son rythme.

Promenade au sous-bois et redécouverte de l'automne.

Les maternelle/CP sont retournés au sous-bois près de l'école comme chaque année. Accompagnés de deux mamans d'élèves, l'objectif de cette sortie était de mieux comprendre ce qu'était un arbre avec ses différentes parties : tronc, racines... Les enfants devaient savoir tous à leur retour le dessiner.

Une maman est également venue dans la classe nous expliquer la différence entre un marron et une châtaigne.

Un sympathique voisin nous a proposé de venir ramasser des noix dans son jardin. Chaque enfant est reparti avec un sac de noix.

OPERATION DE REGULATION RAGONDINS & RATS MUSQUES

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Un Arrêté Ministériel en date du 6 Avril 2007 classe le ragondin et le rat musqué comme animaux nuisibles et la lutte est obligatoire au titre de la protection des végétaux. A ce titre, un Arrêté Préfectoral prescrivant la lutte obligatoire contre ces deux espèces existe en Ille-et-Vilaine (30 août 2017). L'organisation de la surveillance et de la lutte a été confiée par le législateur aux FGDON et leurs groupements. Au niveau du Code de l'Environnement, ragondins et rats musqué sont classés sur la liste des espèces exotiques envahissantes du groupe 1.

LES ENJEUX DE LA REGULATION SUR LA RESERVE

Une forte présence de ragondins et rats-musqués est constatée sur la réserve. Cette présence se traduit par une dégradation importante de certaines berges des canaux. De nombreuses galeries sont creusées dans les berges, ce qui favorise leur effondrement, phénomène aggravé par le piétinement du bétail venant s'abreuver dans les canaux. Par ailleurs, sur les zones où ils sont présents en fortes densités, les ragondins par leurs allées et venues dans les canaux (remise en suspension des sédiments) et leurs déjections, contribuent fortement à l'eutrophisation des milieux aquatiques. Ils limitent également le développement de la végétation rivulaire qu'ils consomment, nécessaire au développement de la biodiversité. Enfin, il est possible que la forte présence de ragondins et rats-musqués sur le site entre en concurrence avec le campagnol amphibie, espèce protégée.

Réserve Naturelle Régionale
MARAIS DE SOUGEAL

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

L'ORGANISATION DE LA LUTTE SUR LA RESERVE

La lutte contre les ragondins et rats musqués est inscrite dans le plan de gestion de la réserve. Elle est réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'aide de cages pièges permettant de capturer les animaux vivants et permettant de relâcher les espèces non ciblées. Cette organisation s'appuie sur un réseau communal de piégeurs bénévoles agissants dans le cadre d'une mission d'intérêt public et encadrés techniquement et administrativement par la FGDON 35.

MERCI DE RESPECTER LE MATERIEL PRESENT SUR LE SITE

Aurélien Bellanger

texte

FGDON
Ille & Vilaine

02 99 23 57 91

Association Culturelle et Artistique Sougealaise ACAS

Les activités de l'ACAS ont repris depuis la mi-septembre 2024 à l'exception des cours d'Anglais pour les adultes qui ont démarré le 04 novembre dernier et l'atelier « fil et laine » qui ne reprendra qu'en janvier 2025.
Les cours d'accordéon diatonique seront dispensés par Patrick et s'adressent aux adultes et enfants débutants. Il est possible d'obtenir des informations complémentaires et/ou de s'inscrire dès à présent en le contactant au 06.33.28.05.89.
Un projet d'atelier d'écriture et un projet de Taï chi sont en cours de réflexion...
Planning des activités :

Lundi :

- de 14h à 16h - groupe d'arts adulte 1 semaine/2, en alternance avec le mercredi
- de 18h à 19h - groupe d'anglais adulte avec Andrew

Mercredi :

- fil et laine à partir de janvier 2025
- de 17h30 à 19h – groupe d'arts adulte 1 semaine/2

Jeudi :

- de 17h30 à 18h30 – groupe d'anglais enfant avec Sheila

Samedi :

- de 10h30 à 12h et de 14h à 15h30 groupe d'arts enfant avec Bryan.

Depuis peu, les activités se font dans la salle **« Gallo Loisirs »** qui se trouve à côté de la salle Solo Gallo.
Si vous êtes intéressé par nos activités et si vous souhaitez plus de renseignements, contacter Mme Sheila LESPINASSE au 06.84.59.50.23 ou par mail à l'adresse suivante : fleuropa@gmail.com
La cotisation pour l'année (scolaire) est de 20€ par adulte et de 20€ pour 1 ou plusieurs enfant(s).

Amicale des retraités

Bonjour à tous,
Le 19 juin 2024, 60 membres se sont rassemblés pour un repas festif à l'espace Solo Gallo. Le plat de langue de bœuf, mijoté sur place, a ravivé nos papilles !
Une autre belle occasion de convivialité et de se retrouver autour de la table.

Nous avons repris nos activités le 11 septembre avec un buffet froid qui a rassemblé 58 adhérents.
Le 8 octobre, à l'Espace Solo Gallo de Sougéal, 31 personnes ont participé à un événement convivial ***"le gai savoir".***
Le samedi 12 octobre, à la salle de Saint-Broladre, le repas de secteur a été servi à 191 convives, accompagné d'une animation par Christian Félie (chants, danse, etc.)

L'assemblée générale s'est tenue le 14 novembre 2024 avec 64 votants, dont 31 personnes présentes ainsi que des procurations.
Le bureau a été constitué comme suit :

- **Présidente :** Yvette Brault
- **Vice-présidente :** Claudine Raux
- **Trésorière :** Paulette Bodin
- **Secrétaire :** Claude Renault

Membres : Alain Brault, Daniel Boissier, Jean-Claude Repessé, et Pierrette Legendre.

La présidente, Yvette Brault.

US Sougeal

Depuis septembre, les activités de l'US Sougeal battent son plein avec autant de motivation et de fidélité de la part de nos adhérentes (nous n'avons toujours pas d'adhérent).
Il est toujours possible de s'inscrire aux cours ou même d'assister à un cours de découverte, Mélissa saura vous convaincre.
Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'US Sougeal

Fête de l'oie

Encore une fête de l'oie passée sous un soleil qui a joué à cache-cache. Cette année 2024 il fallait tomber sur le bon week-end.
Cette journée s'est très bien passée, dans une bonne ambiance malgré une participation moins nombreuse qu'habituellement. Lors du compte-rendu tous les bénévoles étaient satisfaits tout en pointant des améliorations à apporter lors de la prochaine édition.
Merci à tous ces bénévoles qui sont prêts à repartir en 2025.
Donc rendez-vous pour une nouvelle édition le 27 Juillet prochain.

Le Président Alain Roupie

Association MiFaSol O Gallo

A la façon de Otto Soler :
C'est quoi la musique : une mélodie qui s'invite. C'est quoi l'émotion : le langage de l'instant. C'est quoi un compliment : un bouquet d'attentions. C'est quoi l'enthousiasme : un volcan de l'âme et c'est quoi le bon temps : c'est ici et maintenant.
Comme le dit si bien cette autrice, c'est avec une certaine émotion et attention que tous les bénévoles ont préparé et réalisé la soirée **FESTI'ZIK** en accueillant avec ardeur et enthousiasme les groupes de musiciens, chanteurs ainsi que vous, cher public le 29 Juin dernier. Au travers des différents styles proposés, nous espérons vous avoir diverti avec des chansons françaises, ce que nous privilégions autant que faire se peut. Puis les groupes de musique pop / rock et folk ont apporté leurs touches singulières pour vous entrainer dans leur monde et dans leur ronde. **Le prochain festival musical 2025 est programmé le 5 Juillet**.
Début Novembre nous avons animé un loto. L'ensemble des joueurs étaient totalement satisfaits de notre organisation (préparation, lots, restauration) et de l'animation proprement dite tout au long de l'après-midi. Il nous a malheureusement manqué des participants ce qui a pour conséquence de pénaliser le résultat financier. Point positif, la très bonne entente au sein de l'équipe des bénévoles qui n'ont pas ménagé leur peine, comme d'habitude !
Rendez-vous donc au 5 JUILLET 2025 pour venir faire la fête en musique !
L'ensemble des membres de l'association MIFASOL O GALLO vous souhaite de passer de très agréables et bienfaisants moments lors des fêtes de fin d'année.

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION ACTIVE !

Jean Claude Garnier

Photos Jean Claude Garnier

Union Nationale des Combattants
U.N.C SOUGEAL

Fête nationale du 14 Juillet

Dans le cadre du 80ème anniversaire de la libération, et selon le souhait du Président National de l'UNC, le bureau de l'UNC Sougeal, a organisé cette commémoration le 14 juillet.

Préparée dans un temps record, cette manifestation a rassemblé un grand nombre de personnes devant le monument aux Morts, au son des bombarbes et cornemuse.

Après le traditionnel dépôt de gerbes et les allocutions de M. Le Maire et de Thierry Benoit, Député, un défilé avec les musiciens et les porte-drapeaux, a conduit les participants au terrain des sports pour un vin d'honneur offert conjointement par l'UNC et la municipalité.

Les membres du Bureau de l'UNC de Sougeal remercient tous les adhérents qui ont participé à cette manifestation.

Merci à nos porte-drapeaux qui répondent toujours présents à toutes les cérémonies qui se déroulent à Sougeal ou dans les communes environnantes et au cours desquelles ils représentent fièrement notre commune. Une mention spéciale ce 14 juillet, pour nos jeunes porte-drapeaux, Maël Bodin et Benjamin André.

Un grand merci à nos musiciens, qui ont apporté une ambiance festive et joyeuse à cette manifestation.

Merci à la municipalité pour sa participation au vin d'honneur.

Merci aux membres du bureau et leur conjoint, qui ont participé activement à la réussite de cette journée, en préparant notamment les amuses-bouches et en assurant le service.

Nous pouvons donc dire que cette expérience est un succès et que nous pouvons envisager de la renouveler l'an prochain.

Commémoration du 11 Novembre

Le 11 novembre 2024, après la célébration de la messe cantonale qui s'est tenue en l'église de Saint-Broladre, les Sougealais se sont rassemblés devant la Mairie de Sougeal, pour le défilé vers le monument aux Morts. La cérémonie s'est déroulée avec le dépôt de gerbes, suivi de la lecture du message du Président national de l'UNC et de l'allocution de M. Le maire. Après la traditionnelle minute de silence, l'assistance a entonné la Marseillaise.

Après cette célébration, un vin d'honneur offert par la municipalité a été servi à l'Espace Solo Gallo. La vente des bleuets proposée par Andréa et Pierrette a reçu un bon accueil.

Le repas traditionnel des adhérents s'est ensuite déroulé dans une bonne ambiance à l'Espace Solo Gallo. 45 convives ont pu apprécier le repas préparé par Roland, de la cuisine du Marais, et servi par les membres du bureau, assisté de notre adhérente, Paulette.

Merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette journée.

Commémoration du 5 décembre

Le 5 décembre s'est déroulée aux Monument aux Morts, la cérémonie nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie, en présence des enfants de l'école et leurs enseignantes, qui ont manifesté un réel intérêt pour cette commémoration. Un vin d'honneur offert par la municipalité a ensuite été servi à tous les participants.

SOUGEAL – Les classes 4

Samedi 28 septembre, 44 personnes âgées de 0 à 90 ans se sont retrouvées pour la journée des classes 4.
A l'issue de la messe, deux gerbes ont été déposées au monument aux Morts par André Goré, 90 ans et Eva Théault, 10 ans.
Après avoir posé pour la traditionnelle photo, les 70 convives se sont rassemblés pour le repas servi à l'espace Solo Gallo.
C'est dans une ambiance joyeuse et chaleureuse que s'est déroulée cette belle fête tout au long de la journée.
Nous tenons à remercier la municipalité pour la mise à disposition de la salle.
En l'absence excusée de Monsieur le Maire, merci à Eric, son adjoint, qui nous a fait l'honneur de sa présence et a passé de nombreuses heures de travail pour nous présenter une magnifique vidéo qui a été particulièrement appréciée de tous.
Merci à Paulette et Christelle, nos serveuses, qui nous ont servi le repas dans la bonne humeur.
Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation de cette journée.

Et enfin, merci à toute l'équipe, qui a travaillé à la préparation de cette journée. Un grand merci pour leur soutien, leur collaboration et leur contribution à la réussite de cette journée.
Et puisque la date de parution de ce bulletin le permet, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2025.

L'équipe des Classes 4 : Marie-Laurence, Elise, Alain, Claude, Alexandre et Maël.

SOUGEAL. Les anciens élèves et leur maîtresse d'école

La Journée des Classes 4 à Sougeal a été l'occasion de retrouvailles émouvantes entre les anciens élèves de l'école privée de Sougeal, avec leur maîtresse, Mme Sorre, 90 ans, doyenne de l'assemblée.

Photos Eric Hamel

Tchik Y Tchik

L'association Tchik Y Tchik continue son envol ! Après les concerts à la maison, l'enregistrement d'un CD, nous avons été accueillis dans de nombreux Bars ou structures locales : à Donville, à Bricqueville, St Malo, Breteil. ... Brigitte a incorporé le groupe avec sa Contrebasse et à amener ce relief nécessaire, propre à cet instrument.
Au niveau de la Communication, nous avons pu mettre en ligne notre site internet où vous pourrez découvrir nos chansons, acheter notre CD, retrouver nos dates de concerts et nous contacter.
https://groupe-tchikytchik.fr/

Lors de notre prestation de Paimpont, une chaine You Tube « Miasme TV » est venue filmer notre concert en intégralité. Vous pourrez le retrouver sur notre Site, en accès libre.
Parallèlement aux concerts, nous avons continué à donner nos conférences sur les Pyramides d'Egypte, les Menhirs et Dolmens. Une s'est tenue à l'Agora à Paris et l'autre à Esse dans la Salle Municipale pour l'équinoxe d'automne.

Nous avons été touchés par la ferveur du public devant nos thèses face à ces mystères. Le flot de questions succédant à la conférence en est la preuve.
Un autre projet est en cours. Un mini festival sur deux jours qui alliera des concerts dans la salle Solo Gallo et des concerts en Plein air au Bois Robert, comme nous le faisons depuis 3 ans.
Des contacts avec des groupes parisiens connus sont déjà engagés. Aux vues de la qualité du programme, nous faisons appel aux associations de Sougeal, et aux habitants qui souhaitent faire vivre leur Commune, pour nous donner un coup de main à l'organisation.

Photo Eric Lesaint

Votre implication permettra non seulement à cet événement d'être reconnu mais cela permettra aussi de perpétrer un événement annuel dans notre Commune pour le bien de tous.
Si vous souhaitez pour vos événements, un groupe dynamique, n'hésitez pas à nous contacter
Eric Lesaint 06.01.26.82.71

Eric Lesaint

Nos drôles de pattes

Nos drôles de pattes est une nouvelle association de protection animale basée à Sains et intervenant sur tout le territoire autour du Mont-Saint-Michel, de Saint-Malo à Avranches.
Elle vient en aide aux chats et aux chiens qu'elle place dans des familles d'accueil le temps de leur trouver des familles adoptives. Elle effectue également des campagnes de stérilisation des chats errants afin de limiter leur prolifération et ainsi diminuer la misère féline.
Retrouvez l'association sur Facebook : Nos drôles de pattes et Instagram : nos_drôles_de_pattes.
Un site internet est en cours de création est sera en ligne début 2025. Vous pourrez y retrouver nos actions, nos différents événements, nos animaux à l'adoption, en recherche de famille d'accueil et toute notre actualité !
Si vous souhaitez nous aider, vous pouvez le faire de plusieurs façons :

- Si vous avez du matériel pour chiens et/ou chats dont vous n'avez plus utilité, vous pouvez en faire don à l'association. Nous sommes continuellement en recherche de paniers, gamelles, bacs à litière, pelles à litière, litière, griffoirs, caisses de transport, cages trappe...
- Etant une association, nous vivons uniquement grâce à vos dons. Il est possible de faire des dons ponctuels, d'adhérer à l'association, de rejoindre notre groupe teaming mais également de parrainer un animal de l'association et ainsi recevoir de ses nouvelles!
- En devenant famille d'accueil pour chien et/ou chat et ainsi accueillir temporairement un animal de l'association en attendant qu'il trouve sa famille pour la vie.

Vous pouvez nous rendre visite sur nos différents événements et surtout, la plus grande aide que vous pourriez nous apporter, c'est de parler de nous et nous aider à nous faire connaître sur tout le territoire !
N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin ou si vous souhaitez échanger avec nous par mail sur **nosdrolesdepattes@gmail.com ou par téléphone au 06.51.07.62.41 et au 06.72.49.09.37**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LES AGENTS DE LA COMMUNE,

VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNÉE

2025

Réveillons-nous avec l'enthousiasme d'un enfant devant un cadeau, prêts à déballer une nouvelle année pleine de promesses et d'aventures.
Que 2025 soit le tremplin pour réaliser vos rêves les plus fous tout en savourant chaque instant comme un bon dessert à partager ensemble !

Souhaitons que cette année soit un cocktail explosif de joie et d'aventures palpitantes !
Laissons de côté les petits tracas et concentrons-nous sur tout ce qui nous fait vibrer.
Chaque moment partagé est un trésor à chérir !
La vie est une danse enivrante entourée de ceux qu'on adore.
Que cette année soit une explosion de rires, de succès et d'amour.
Ensemble, transformons 2025 en un feu d'artifice mémorable !

Merci Facteur